



Nous avons après une vente récente des inondation en sous sol

Par **cristal6**, le **19/03/2011** à **16:22**

Bonjour, rn nous avons acheté une maison le 22/12/2010 rnnous sommes en zone inondable modéréernce qui n'est pas un soucis car toute la région est en zone inondable modéréernpar contre lors de nos 2 visites nous avons vu le sous sol qui était équipé d'une pompe de relevage rnl ancienne proprio nous avez expliqué que pendant des grosses pluies il pouvait y avoir un peu d'eau donc ils avaient fait un trou pour y insérer une pompe avec des raccords extérieurs et ils avaient aussi surélever avec des énormes dalles rnills nous avaient expliqué que s il y avait une grosse pluie l'eau montée pouvaient se répandre sous les dalles environs 10cm séparent les dalles du sol et que le pompe évacuait à l'extérieur rnd'après ces propos ils n avaient été inondé qu'une seule fois et c'était avant la pose de la pompe rnmais nous avons eu il y a 3jours une grosses pluie qui a durait un jour et une nuit et à ma grande surprise en descendant à la cave elle été remplie sur 50m² d eau qui avait dépassé les dalles et était arrivé au bas de l'escalier rnquelle ne fut pas ma surprise !! rnnous avons contacté les pompiers qui ont pompé l'eau nous avons d'abord pensé à une panne de pompe donc mon mari a fait le nécessaire pour en acheter une autre nous avons placé cette pompe et toujours pareil dès qu'on retirer l autre pompe l'eau remontée donc nous avons mis les 2 pompes en marche et l'eau ne monte plusrnnous avons contacté la lyonnaise pensant à une fuite résultat après de nombreuses analyses l'eau n'est pas potable et les eaux pluviales ont été sondé avec du colorant RAS rnlorsque les pompiers ont intervenu ils ont cherché l'origine de l eau on a soulevé plusieurs dalles et rien mais près de l'escalier des dalles été collée donc nous avons décollé ces dalles et nous avons découvert une rigole qui partaient de l'escalier vers le sol de la cave on aurait dis une robinet ouvert !!!rnj'ai donc contacté l'ex proprio qui m'affirme qu'elle n'a jamais eu autant d'eau et que c'est exceptionnel et qu'elle n'avait qu une seule pompe rndepuis cela fait 3jours que les 2 pompes tournent jours et nuit et l'eau coule toujours nous avons investis toutes nos économie et fait une crédit sur 32ans pour

330 000 euros et notre maison ne vaut plus que des clopinettes car moi en cas de vente je ne cacherais pas la réalité des choses c'est un sous sol inexploitable et inondable dès qu'il pleut que peut-on faire ?
Le syndic a des courriers que l'ex proprio inondé régulièrement les voisins
merci

Par **edith1034**, le **19/03/2011 à 18:37**

s'il y a un ppr inondation (voir en mairie) vous pouvez casser la vente ou demander des dommages et intérêts si vous n'avez pas été prévenus
pour tout savoir sur la vente immobilière :
<http://www.fbis.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **mimi493**, le **19/03/2011 à 18:43**

Il faut faire faire une expertise concernant le vice caché. Voyez avec votre assurance

Par **cristal6**, le **19/03/2011 à 18:54**

qu'est-ce que ppr ?
merci

Par **vanceslas**, le **20/03/2011 à 11:56**

plans de prévention des risques naturels PPRN PPRT plans de préventions des risques technologiques

Par **edith1034**, le **20/03/2011 à 12:02**

bonjour
s'il y a un PPRI (I= inondation) ET QUE VOUS ÊTES EN ZONE ROUGE OU BLEUE voir blanche de proximité VOUS DEVEZ ÊTRE PRÉVENUS